

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA

6 > 7
MARS
2026

34^e
Rallye

de la

Viennne

**REGLEMENT PARTICULIER
MODERNE**



9^e VHC



Avec l'appui des communes suivantes :

ARCHIGNY, CHÂTELLERAULT, CHENEVELLES,
LEIGNE LES BOIS ET ST RADEGONDE

PHOTOGRAPHIE N° 3 BY DAMIEN SAULNIER / N° 205 BY J'PEUX PAS J'AI RALLYE BY LOLO
CREATION VR COMPÉTITIONS BY DOS SANTOS MICHAEL



KARTING
LOISIR 86

Nouveau circuit extérieur
Complexe Karting & Motos
Les trois chênes 86230 USSEAU
05 49 85 12 61



REGLEMENT PARTICULIER DU 34^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE MODERNE 6 & 7 mars 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement sportif particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 12 janvier 2026
Ouverture des engagements :	Lundi 12 janvier 2026
Clôture des engagements :	Lundi 23 février 2026
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 28 février 2026
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 28 février de 9h à 12h et 14h à 18h Dimanche 1 ^{er} mars de 9h à 12h et 14h à 17h Vendredi 6 mars de 9h à 12h et 14h à 17h30
Vérifications administratives.....	Vendredi 6 mars de 18h00 à 22h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérifications techniques.....	Vendredi 6 mars de 18h15 à 23h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Heure de mise en place du parc de départ :	vendredi 6 mars à l'issue des vérifications Parc des Expositions de Châtelleraut
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Vendredi 6 mars à 18h00 Parc des Expositions de Châtelleraut
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ :	Vendredi 6 mars à 23h50 Parc des Expositions de Châtelleraut
Départ du rallye (1 ^{er} VHC) :	Samedi 7 mars, à 8h30 Parc des Expositions de Châtelleraut
(Le 1 ^{er} concurrent du rallye moderne partira 15 minutes après le dernier VHC).....	
Départ 2 ^{ème} section (1 ^{er} VHC).....	Samedi 7 mars, à 12h30
(Le 1 ^{er} concurrent du rallye moderne partira 15' après le dernier VHC) l'ordre est précisé au 7.1P.	
Arrivée du premier concurrent (1 ^{er} VHC) au Parc fermé final :	Samedi 7 mars à 21h11 Parc des Expositions de Châtelleraut
Vérification finale au Garage ENAULT SPORT à Saint-Sauveur :	A l'arrivée de l'épreuve
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 euros TTC	
Publication des résultats partiels du rallye :	Samedi 7 mars
(Trente minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent)	Sur l'application SPORTITY
Remise des prix :	Samedi 7 mars Sur le podium

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES 2026

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile POITOU avec le concours de l'Ecurie Châtelleraut Poitou, de la ville de Châtelleraut, du Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté du Grand Châtelleraut, organise en qualité d'organisateur administratif le

34^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA VIENNE MODERNE Les 6 et 7 MARS 2026

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord sous le numéro **01/2026** en date du **05/12/2025**.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. sous le numéro **28** en date du **15/12/2025**

Comité d'Organisation

Président : **M. Pascal LAUBIER**
Vice-président : M. Gaëtan TARDY
Secrétaire : M. Frédéric PRETESEILLE
Trésorier : M. Patrick MOREAU

Tous les membres de l'ASA POITOU et de l'Ecurie Châtelleraut-Poitou

Secrétariat du rallye : ECURIE CHATELLERAULT POITOU
Pascal LAUBIER
21, rue Abbé Lalanne
86100 CHATELLERAULT



Téléphone : **06.17.16.66.56.**
E-mail : asapoitou1111@gmail.com
Site Internet : www.rallyedelavienne.com

Permanence du rallye :

Jusqu'au 5 mars, de 8h00 à 21h30 au 21, rue Abbé Lalanne
86100 CHATELLERAULT
Puis, à partir du 6 mars à 8h00, au Parc des Expositions 86100 CHATELLERAULT

Téléphone : **06.17.16.66.56.**
E-mail : asapoitou1111@gmail.com
Site Internet : www.rallyedelavienne.com

Organisateur technique :

ECURIE CHATELLERAULT POITOU
21, rue Abbé Lalanne
86100 Châtelleraut

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais par mail et paraîtront sur l'application Sportity code RDLV et sur le site internet du rallye de la Vienne www.rallyedelavienne.com

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Président :	Gilles GUILLIER	2504
Secrétaire :	Daniel BLUTEAU	2974
Membres :	Thierry COULON	4777

Directeur de Course :

Directeur de course général	Serge FAUVEL	2517
Adjoint au Directeur de course	Jean-Luc PAGE	4727
Directeur de course Adjoint ES 1	Brigitte MARTY	136694
Directeur de course Adjoint ES 2	Michel FRALIN	2149
Directeur de course ES 1-3-5-7	Damien DAM VAN NHINH	114336
Adjoint au Directeur de course	Rémy DUMOND	3808
Directeur de course ES 2-4-6-8	Jacques COURTIN	6233
Adjoint au Directeur de course	Sophie GARDIA	54158

Commissaires Techniques

Responsable	Eric GAUTHIER	196863
Membres	Philippe COURTIN	42190
	Alain CULLERIER	262947
	Luc GOURDON	163936
	James DE FREITAS	284341

Véhicule Tricolore

Joël BOURCIER	6549
Dominique GAUTIER	155919

Véhicule Autorité

Patrice MARTY	9699
Frédéric PRETESEILLE	28112

Véhicule Damiers

Christian RAINAUD	6150
Mathis VIAULT	373002

Médecin Chef

Docteur Saïd EL BADRI

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Dominique JOUBERT	14860
Jean-Marc SEGUIN	3352

Chargé des relations avec la presse

Philippe CHAUVET

Responsable parc fermé

Danièle MITRAC	6151
----------------	------

<u>Responsable parc assistance</u>	Danièle MITRAC	6151
<u>Chronométrateurs</u>		
ES 1-3-5-7	Pierre BAULOUET Monique BRUN Alain BRUN	326624 30266 30267
ES 2-4-6-8	Loïc GAGNEUX Laurent LAPOUGE Benoit CHEVESSIER	15785 13530 308406
<u>Classements</u>	Mathieu BONNAUD Annick SEGOUIN	43131 137794
<u>Speaker</u>	Jean-Paul BIZARD	17651
<u>Chronométrage</u>	CHRONOLIVE	
<u>Affichage officiel</u>	Dématérialisé Chronolive sur SPORTITY Code d'accès RDLV	
<u>Responsable administratif</u>	Cindy SEVESTRE	148740

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que « juge de fait » pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 34^{ème} Rallye National de la Vienne Moderne compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications auront lieu le vendredi 6 mars 2026 de 18h à 23h00 au Parc des Expositions de Châtelleraut.

Les concurrents devront consulter l'application SPORTITY (code d'accès RDLV) ou le site www.rallyedelavienne.com pour connaître leur horaire pour les vérifications.

A l'issue des vérifications techniques, les véhicules seront mis en parc fermé.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage ENAULT SPORT, 8 Place de la Foucaudière 86100 Saint Sauveur, au prix de la main d'œuvre en vigueur (60,00 Euros TTC).

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 34^{ème} Rallye National de la Vienne Moderne doit adresser à :
M. Thierry BOISDRON 51, La Forêt Viennoise 86100 CHATELLERAULT
Téléphone : 06.11.76.90.85

La demande d'engagement dûment complétée avant le lundi 23 février 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110** voitures maximum pour l'ensemble des deux rallyes, le 34^{ème} rallye national et le 9^{ème} rallye de la Vienne VHC. Les demandes d'engagement complètes (voir art. 3.1.12P.) seront classées selon leur arrivée qu'elles soient pour le rallye moderne ou VHC, le cachet de la Poste faisant foi.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 460 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 920 €

Le chèque devra être libellé à l'ordre de **l'ECURIE CHATELLERAULT POITOU**.

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Toute demande d'engagement incomplète sera mise sur la liste d'attente.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents :

- Dont l'engagement aura été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courrier, fax ou mail pouvant être justifiée.

La retenue sera :

- De 30% pour les forfaits reçus huit jours et plus avant la compétition,
- De 50% pour les forfaits reçus jusqu'aux vérifications.

3.3. *ORDRE DE DEPART*

Conforme au règlement standard FFSA.

Le départ de la deuxième section se fera dans l'ordre du classement provisoire après l'ES 1 (hors pénalités routières).

3.3.5. Carnet d'itinéraire (Road book)

Le carnet d'itinéraire pourra être retiré Parc des Expositions de Châtellerault, côté entrée principale, le **samedi 28 février de 8h30 à 13h00**, le **dimanche 1^{er} mars de 9h00 à 12h00** et le **vendredi 6 mars de 8h30 à 11h00**.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans les zones spécifiées au carnet d'itinéraire.

En dehors de ces parcs, l'assistance est interdite. **Dans le parc d'assistance, il ne sera accepté qu'un seul véhicule d'assistance par équipage.** Ce véhicule d'assistance devra obligatoirement être identifié au moyen de l'autocollant « assistance », collé sur le pare-brise, remis en même temps que le carnet d'itinéraire. **Seule la présence de cet autocollant donnera accès à l'enceinte du Parc des expositions de Châtelleraut.**

Les remorques et plateaux seront interdits dans le parc d'assistance et le parking spectateur du Chillou. Le parc remorque est situé derrière du **Supermarché SUPER U**, rue du Paradis 86100 Châtelleraut, situé à cinq cents mètres du parc du Chillou.

Le déchargement des voitures de course est obligatoire dans la zone du parc remorque du Super U. Il est interdit dans le parc d'assistance et le parking spectateur du Chillou.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif à venir.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 34^{ème} Rallye National de la Vienne représente un parcours de 288.60 km. Il est divisé en une étape et quatre sections.

Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 108.40 km soit 38%. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5-7	ARCHIGNY – SAINTE RADEGONDE de 13.30 km
ES 2-4-6-8	ARCHIGNY – CHENEVELLES – LEIGNE-LES-BOIS de 13.80 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le comité d'organisation, en accord avec les communes traversées, autorise les reconnaissances aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 28 février 2026, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Le dimanche 1^{er} mars 2026, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi 6 mars 2026, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois. Des contrôles seront effectués afin de faire respecter les règles.

6.4. CIRCULATION

6.4.1. Pendant les reconnaissances, et pendant toute la durée du rallye sur les parcours de liaison, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.

Nota : Les zones de limitations de vitesse spécifiques seront indiquées dans le roadbook.

Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, constaté par un officiel de l'organisation ou suite au rapport du prestataire de géolocalisation du rallye, ou par la notification d'un agent ou fonctionnaire (voir article 6.4.2./6.4.3.) **hors excès de vitesse, pourra être sanctionné jusqu'à la disqualification** par les commissaires sportifs.

▪ En cas d'excès de vitesse :

- 1^{ère} infraction notifiée :
 - Jusqu'à 20 km/h : amende de 68 €
 - Jusqu'à 30 km/h : amende de 135 € et 10 secondes de pénalité
 - Jusqu'à 40 km/h : amende de 135 € et 20 secondes de pénalité
 - Supérieur à 40 km/h : amende de 135 € et **1 minute de pénalité**
- En cas de 2^{ème} infraction notifiée : amende de 270 € (en plus de la 1^{ère}) et **1 minute** de pénalité
- En cas de 3^{ème} infraction notifiée : amende de 405 € (en plus des deux premières) et **5 minutes de pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion du collège des Commissaires Sportifs**
-

Vitesse	Amende	Pénalité
1^{ère} infraction notifiée :		
≤ 20 km/h	68 €	
≤ 30 km/h	135 €	10 secondes
≤ 40 km/h	135 €	20 secondes
> 40 km/h	135 €	<u>1 minute</u>
2^{ème} infraction notifiée :		
En plus de la 1 ^{ère}	270 €	<u>1 minute</u>
3^{ème} infraction notifiée :		
En plus des deux premières	405 €	<u>5 minutes pouvant aller jusqu'à la disqualification</u>

Toutes ces notifications seront effectuées via l'organisateur par SMS ou tout autre moyen d'information électronique.

Toutes ces pénalités ne sont pas susceptibles d'appel sportif.

Le montant des amendes infligées est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La valeur totale des prix espèces pourra atteindre 22850 Euros et sera distribuée de la façon suivante :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
-----------------	------------------	------------------	------------------

Classement par Groupe				
De un à quatre partants	200€			
De cinq à dix partants	300€	100€		
De onze partants et plus	400€	200€	150€	

Classement par classe (groupée ou non groupée)				
De un à trois partants	200€			
De quatre à dix partants	300€	100€		
De onze partants à quinze partants	350€	150€	100€	
De seize partants et plus	400€	200€	150€	100€

Classement féminin	100€			
---------------------------	------	--	--	--

Classement Junior (Pilote moins de 25 ans)	100€			
---	------	--	--	--

Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ne sont pas cumulables) :

- les 5 premiers équipages au classement SCRATCH
- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE
- les 2 premiers de chaque CLASSE : le premier sera récompensé de un à trois partants, les deux premiers seront récompensés si plus de trois partants.
- les 2 premiers équipages féminins

Les classes R1A et R1B, R2B et R2C, R3C, R3D et R3T seront regroupées respectivement en R1, R2 et R3 en une seule classe.

La remise des coupes se déroulera sur le podium au Parc des Expositions de Châtellerault suivant le classement officiel.

Les chèques seront expédiés la semaine suivant le rallye suivant le classement officiel.

34ème Rallye de la Vienne & 9ème Rallye de la Vienne VHC

Vendredi 6 & samedi 7 mars 2026

ITINERAIRES ET HORAIRES

SAMEDI 7 MARS 2026								
1ère Etape - 1ère Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH-ES	Désignation	E,S	Liaison	Total	Temps imparti	1ère voiture VHC	Dernière voiture Moderne	
CH 0	Parc des Expositions / Entrée Ass		0,00	0,00		08:30	10:35	
RZ 1	Service A							
	Distance jusqu'au prochain refueling	27,10	45,05	72,15				
CH 0A	Sortie Parc Assistance		0,20	0,20	00:20	08:50	10:55	
CH 1	Archigny		19,30	19,50	00:25	09:15	11:20	
	Neutralisation		0,15	19,65	00:03			
Dép ES 1	ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE							
Arr ES 1	Arrivée ES 1	13,30		32,95				
CH 2	Archigny		8,10	41,05	00:25	09:43	11:48	
	Neutralisation		0,15	41,20	00:03			
Dép ES 2	ARCHIGNY - CHENEVELLES - LEIGNE-LES-BOIS							
Arr ES 2	Arrivée ES 2	13,80		55,00				
CH 2A	Entrée Parc Regroupement		17,15	72,15	00:35	10:21	12:26	
PARC REGROUPEMENT					TEMPS MAXI	02:09		
Total 1ère section		27,10	45,05	72,15			38%	

SAMEDI 7 MARS 2026								
1ère Etape - 2ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH 2B	Sortie regroupement / Entrée Ass		0,00	72,15		12:30	14:25	
RZ 2	Service B							
	Distance jusqu'au prochain refueling	27,10	45,05	72,15				
CH 2C	Sortie assistance		0,20	72,35	00:30	13:00	14:55	
CH 3	Archigny		19,30	91,65	00:25	13:25	15:20	
	Neutralisation		0,15	91,80	00:03			
Dép ES 3	ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE							
Arr ES 3	Arrivée ES 3	13,30		105,10				
CH 4	Archigny		8,10	113,20	00:25	13:53	15:48	
	Neutralisation		0,15	113,35	00:03			
Dép ES 4	ARCHIGNY - CHENEVELLES - LEIGNE-LES-BOIS							
Arr ES 4	Arrivée ES 4	13,80		127,15				
CH 4A	Entrée Parc Regroupement		17,15	144,30	00:35	14:31	16:26	
PARC REGROUPEMENT					TEMPS MAXI	01:24		
Total 2ème section		27,10	45,05	72,15			38%	

SAMEDI 7 MARS 2026								
1ère Etape - 3ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH 4B	Sortie regroupement / Entrée Ass		0,00	144,30		15:55	17:40	
RZ 3	Service C							
	Distance jusqu'au prochain refueling	27,10	45,05	72,15				
CH 4C	Sortie assistance		0,20	144,50	00:30	16:25	18:10	
CH 5	Archigny		19,30	163,80	00:25	16:50	18:35	
	Neutralisation		0,15	163,95	00:03			
Dép ES 5	ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE							
Arr ES 5	Arrivée ES 5	13,30		177,25				
CH 6	Archigny		8,10	185,35	00:25	17:18	19:03	
	Neutralisation		0,15	185,50	00:03			
Dép ES 6	ARCHIGNY - CHENEVELLES - LEIGNE-LES-BOIS							
Arr ES 6	Arrivée ES 6	13,80		199,30				
CH 6A	Entrée Parc Regroupement		17,15	216,45	00:35	17:56	19:41	
PARC REGROUPEMENT					TEMPS MAXI	01:14		
Total 3ème section		27,10	45,05	72,15			38%	

SAMEDI 7 MARS 2026								
1ère Etape - 4ème Section : CHATELLERAULT - CHATELLERAULT								
CH 6B	Sortie regroupement / Entrée Ass		0,00	216,45		19:10	20:45	
RZ 4	Service D							
	Distance jusqu'au prochain refueling	27,10	45,05	72,15				
CH6C	Sortie assistance		0,20	216,65	00:30	19:40	21:15	
CH 7	Leigné-les-Bois		19,30	235,95	00:25	20:05	21:40	
	Neutralisation		0,15	236,10	00:03			
Dép ES 7	ARCHIGNY - SAINTE RADEGONDE							
Arr ES 7	Arrivée ES 7	13,30		249,40				
CH 8	Archigny		8,10	257,50	00:25	20:33	00:00	
	Neutralisation		0,15	257,65	00:03			
Dép ES 8	ARCHIGNY - CHENEVELLES - LEIGNE-LES-BOIS							
Arr ES 8	Arrivée ES 8	13,80		271,45				
CH 8A	Entrée Parc Fermé		17,15	288,60	00:35	21:11	22:46	
Total 4ème section		27,10	45,05	72,15			38%	
TOTAL RALLYE		108,40	180,20	288,60				

Lever du soleil à 7h22 - Coucher du soleil à 18h40